

Avis circonspect sur le projet d'établissement à Madagascar par Maudave
L'intendant Poivre au ministre, le 29 juillet 1768

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/2 n°54

Le 29 juillet 1768 - Poivre au ministre, avis sur le projet de Maudave de former un établissement à Madagascar. L'Isle de France ne sera pas éternellement dépendante de Madagascar pour son alimentation.

=====

Isle de France le 29 juillet 1768

Monseigneur

J'ai reçu les cinq lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, en date du 21 et 30 novembre, 25 décembre 1767 et 15 janvier de cette année relativement à l'établissement à faire à Madagascar. J'ai reçu en même temps les mémoires et états joints à ces lettres.

Après avoir lu ces mémoires j'ai trouvé qu'en général ils promettaient plus d'avantages que les connaissances que j'ai de Madagascar ne doivent permettre d'en espérer. Cette grande île pourra après un certain nombre d'années produire du coton, de la soie, du chanvre, du lin, et l'on pourra y découvrir quelques métaux, mais l'on n'y connaît encore que la mine de fer, et il faudrait de grandes dépenses pour l'exploiter.

Il paraît certain que si l'on y semait le coton, le chanvre, le lin, le blé, on pourrait par la suite y faire des récoltes avantageuses, mais tous ces objets de commerce n'existent encore qu'en imagination.

Ce n'est pas par ces productions imaginaires qui peuvent se réaliser un jour, que je juge de l'établissement à faire à Madagascar. Les fabriques d'étoffes de l'Inde ne se voient encore que dans un avenir très éloigné. On peut espérer de les voir un jour transportées à Madagascar, mais ce serait s'abuser que d'espérer recueillir en peu d'années des avantages qui ne peuvent être que l'effet tardif d'un plan bien concerté et suivi avec constance pendant au moins un demi siècle.

Un établissement à Madagascar considéré sous un autre point de vue politique, offre des avantages plus prochains et plus réels. Si par la force de l'exemple, des mœurs, d'une police supérieure, et surtout de la religion, nous pouvons attirer à nous, et franciser, pour ainsi dire, les naturels de Madagascar, alors cet établissement qui aura coûté très peu, nous donnera une grande puissance. Alors nous aurions à Madagascar des soldats et des matelots accoutumés aux climats chauds. Alors nous pourrions transporter dans les différents ports de l'Asie des forces dominantes, et la puissance précaire des Anglais, tant sur les bords du Gange que sur les deux côtes de la presque île serait forcée de céder à la nôtre. Tous les avantages que donne le commerce des Indes seraient une suite de notre établissement à Madagascar.

Il est certain qu'un établissement fondé sur ce principe, occasionnera peu de dépense, mais il exige une grande habileté, beaucoup de constance et un plan de conduite bien suivi.

M. de Maudave qui me paraît pénétré de ce principe, mérite la confiance que vous lui avez accordé en l'envoyant poser les premiers fondements de l'édifice. L'enthousiasme qui l'anime, le rend, sans doute, plus propre qu'un autre à l'exécution du projet qu'il a lui-même proposé. Il éprouvera certainement beaucoup de difficultés ; il est heureux qu'il ne les prévoie pas, mais je connais assez Madagascar pour sentir toute la peine qu'il aura pour attirer à nous et pour franciser les naturels de Madagascar, surtout dans le quartier du Fort Dauphin où il se propose de commencer son établissement. Ce quartier est le plus sain de toute l'île, mais les naturels y sont d'une insolence et

d'une indifférence pour toutes les commodités de la vie, qui les rendront longtemps insensibles à toutes les avances que pourra leur faire M. de Maudave.

Pour réussir, il faudra qu'il opère dans l'esprit de ces peuples une révolution qui ne peut être que l'ouvrage du temps. Il va commencer par l'endroit où cette révolution sera plus difficile à opérer, mais il n'est pas possible de commencer ailleurs l'établissement. Toutes les autres parties des côtes de Madagascar, tant à l'est qu'à l'ouest et au nord sont si malsaines, que les hommes qu'on y enverrait y périraient infailliblement. L'intérieur des terres est en général très sain, ce sera dans cet intérieur que s'établiront par la suite les principaux points d'appui, mais il faut commencer par le bord de la mer.

Nous avons commencé, en quelque sorte, l'établissement du Fort Dauphin, dès l'année dernière. Nous avons fait faire quelques légères réparations à l'ancien fort. J'avais ordonné de nettoyer l'ancien puits qui était comblé ; il a été nettoyé, et l'eau en est très bonne. Nous avons fait hiverner au Fort Dauphin le Sr de Valgny avec douze hommes, ce M. de Valgny connaît beaucoup l'île de Madagascar, il avait commandé ci-devant à l'île Ste-Marie et à Foule-pointe, sous l'administration de la Compagnie. C'est un homme enthousiasmé pour Madagascar. J'ai fait construire ici un chaland que j'ai envoyé cette année au Fort Dauphin pour rester et servir à l'embarquement des bestiaux.

En attendant que M. de Maudave se rende à Madagascar avec les officiers et employés que vous avez mis sous ses ordres, j'emploie ici ces derniers dans les différents bureaux, tant pour les accoutumer au travail et les former, que pour avancer un peu nos écritures.

Je suis en état de fournir à M. de Maudave la marchandise des Indes dont il aura besoin pour commencer son établissement, et je lui ferai passer les marchandises de France que vous lui destinez, ainsi que les outils nécessaires aux différents ouvriers, à mesure que ces marchandises et outils nous arriveront.

Soyez persuadé, Monseigneur, que je me conformerai avec la plus grande exactitude aux ordres que vous me donnez dans votre lettre du 21 novembre, que je ne m'écarterai point des principes qu'elle renferme, et que vos vues sur la manière d'établir Madagascar, seront exécutées à la lettre. La manière dont vous avez envisagé cet établissement est la seule qui me paraisse bonne. Un plan plus dispendieux ne conduirait pas si bien à l'objet que vous vous proposez. C'est à l'Isle de France que les grandes dépenses doivent être faites, c'est ici que doit être le centre des forces. La conquête de Madagascar ne doit se faire que par la persuasion. Si elle réussit, comme nous devons l'espérer, Madagascar ajoutera beaucoup aux forces de l'Isle de France. Mais je ne suis pas de l'avis que l'Isle de France soit condamnée à rester éternellement dans la dépendance de Madagascar pour les subsistances dont elle aura besoin. Je ne crois pas qu'elle reste longtemps dans l'état précaire où elle est aujourd'hui, n'ayant presque rien à donner ni à l'Europe ni à l'Asie. Je pense au contraire qu'elle peut augmenter ses denrées d'exportation, qu'elle peut en acquérir de nouvelles, sans nuire à la culture des denrées nourricières. Ayez la bonté, Monseigneur, de nous envoyer des ouvriers et des fonds pour construire des greniers, et les deux îles de France et de Bourbon seront plus que suffisantes pour fournir à la subsistance des troupes et des escadres. En perfectionnant la culture des deux îles, il leur restera encore des terres pour produire des objets de richesse et d'exportation.

Il y a toute apparence que la petite récolte de cette année nous produira davantage. Dans l'état de population où sont actuellement ces colonies, leur petite récolte de cette année suffirait pour les nourrir pendant trois ans si nous avons des greniers convenables pour assurer la conservation de ces grains. Nous avons en riz et en maïs de la grande récolte faite cette même année une quantité proportionnelle de grains pour nourrir les noirs libres et esclaves pendant le même espace de temps.

Si nous pouvons réussir à augmenter nos défrichés en important ici des esclaves de la côte d'Afrique, nous pourrions assurer nos subsistances contre tous les événements, et les productions de Madagascar en denrées nourricières ne seraient jamais qu'une surabondance en approvisionnement.

Je travaille ici comme si nous ne devons point compter sur Madagascar. Je tirerai de cette île la plus grande quantité de troupeaux qu'il me sera possible, pour établir des souches dans celle-ci, et pouvoir nous passer de Madagascar, même dans un temps de guerre. Tout me dit que je réussirai avec de la patience, et les moyens que je vous ai demandé, à tirer nos subsistances en pain et en viande du sol de l'Isle de France seule.

Je regarderai l'établissement de Madagascar comme une colonie qui à l'égard des subsistances sera pour nous une ressource dans des cas imprévus et très rares, comme une colonie capable d'augmenter nos richesses par des objets d'exportation dont la culture demande une grande étendue de terre, telles que le coton, le chanvre, et le poivre, lorsqu'on y en aura transporté les plants et les graines. Je regarderai cet établissement comme une augmentation de forces et de puissance relativement aux entreprises que le gouvernement pourrait un jour faire exécuter aux Indes.

Je crois, Monseigneur, que ce sont là vos vues, je m'y conformerai exactement pour les remplir dans leur plénitude. Je pense qu'il ne conviendra plus dans une année ou deux d'envoyer des fusils et de la poudre à Madagascar. Il serait absolument contraire aux principes de l'établissement d'y traiter des esclaves, comme rien n'y est si conforme que de permettre les mariages des blancs avec les femmes du pays.

On ne trouve d'esclaves à Madagascar que par une suite des guerres que les peuples de cette île se font entre eux. Suivant vos vues, notre établissement doit réunir tous ces peuples ; ce serait agir très inconséquemment que de favoriser les guerres entre eux, soit en achetant des esclaves, soit en leur fournissant de la poudre et des fusils qui leur facilitent les moyens d'en enlever.

Il paraît que les marchandises de l'Inde suppléeront plus facilement à la poudre et aux fusils pour effets de traite, cependant nous engagerons M. de Maudave à faire essai des différentes marchandises de France pour reconnaître celles qui plairaient le plus aux naturels, et qui pourraient remplacer la poudre et le fusil pour les traites.

Je ne vois pas sur quoi peut être fondée la demande que vous a faite M. de Maudave d'une flûte du Roi, pour porter des bois de Madagascar à Coromandel, rapporter des marchandises de cette côte à Querimbe¹, retourner de là à Bengale, puis revenir de cette dernière escale à Madagascar avec des marchandises et des ouvriers convenables au pays. Il est évident qu'un tel plan de commerce n'aurait aucun succès ; je dois même vous assurer qu'il est impraticable. Le Fort Dauphin n'a point, ou presque point, de bois au bord de la mer. Il faudrait plusieurs années aux naturels du pays pour en exploiter la quantité nécessaire à une cargaison. Les bois de Madagascar ainsi que ceux de l'Isle de France sont peu estimés et recherchés à la côte de Coromandel où l'on préférera toujours le tec qui se tire de la côte d'Orixa et du Pégou. Une cargaison de bois de Madagascar n'y serait pas vendue la moitié de ce qu'elle aurait coûté en frais d'exploitation.

Il sera beaucoup plus simple et bien plus aisé de fournir à M. de Maudave les marchandises de l'Inde dont il aura besoin, et de faire venir par les vaisseaux de la Compagnie les ouvriers qu'il nous demandera, que d'envoyer à grands frais une flûte du Roi exprès pour ces objets.

Je ferai tous mes efforts pour adresser toutes les flûtes du Roi, destinée pour Madagascar directement à l'établissement de M. de Maudave, notre colonie y trouvera son avantage, ainsi que le nouvel établissement. Mon avis serait d'adresser les bâtiments à M. de Maudave lui-même, qui les ferait charger par le moyen, soit de son garde-magasin, soit d'un chef de traite qui serait attaché à son établissement, sans y renvoyer le Sieur Glemet qui a trop de liaisons avec les pacotilleurs de cette colonie, et qui n'en sert pas mieux le Roi mais cet arrangement tient à ceux que j'ai eu l'honneur de vous demander par mes lettres précédentes, et je n'y changerai rien, jusqu'à la réception de vos ordres, j'éprouverais trop de contradictions dans une matière où M. Dumas est fortement intéressé.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France, 29 juillet 1768

* * *

¹ Querimbe , petite île située à 55 lieues au N. de Mozambique : les Portugais y ont un fort , et y tiennent garnison (Edme Mentelle. 1803) - Quérimbes, Quirimba, Quérímbo.